

## Rapport d'activités 2006

### I. L'essentiel en bref

Comme défenseur des intérêts et prestataire de service des fondations et des organisations d'utilité publique de Suisse, proFonds a, une fois de plus, un riche exercice à son actif. Elle a poursuivi son travail de lobbying dans le cadre des travaux courants en matière de législation ainsi que du développement des conditions cadres pour les fondations et les organisations d'utilité publique. Mais dans le domaine de la communication du savoir-faire et de l'échange d'expériences, elle a une fois encore mené de très nombreuses activités. C'est ainsi que proFonds a pu renforcer sa position comme unique Association faîtière suisse des fondations et associations d'utilité publique de toutes les formes, que ce soit au niveau de leurs activités ou de leur financement (organisation d'aide, opérationnelles, auto financées, financées par des dons). Notre Association faîtière représente de ce fait, comme nulle autre, la multiplicité de la Suisse comme pays de fondations.

Principales activités et événements marquants en 2006:

- Travaux de suivi en vue de l'application de la révision du droit des fondations et du droit fiscal des organisations d'utilité publique. proFonds a, en particulier, mis en exergue les nouvelles possibilités d'action et d'organisation liées à cette révision, ainsi que le besoin d'action indispensable.
- Fin des travaux pour le Swiss NPO-Code avec ses principes en faveur d'une bonne gouvernance responsable, transparente et actuelle pour les grandes organisations à but non lucratif (NPO), d'utilité publique et financées par des dons. proFonds a pu, une fois encore, considérablement influencer la rédaction finale du Code. Le Swiss NPO-Code a été adopté en janvier 2006 par la Conférence des présidentes et présidents des grandes oeuvres suisses d'entraide. Le document est prêt à la signature pour les organisations intéressées.
- Poursuite de la discussion sur l'amélioration constante des conditions cadres fiscales pour les organisations d'utilité publique de Suisse. Après l'augmentation de la déduction pour dons pour l'impôt fédéral direct de 10 à 20% du revenu, respectivement des gains du donateur au 1er janvier 2006, il s'agissait également de se mobiliser en faveur d'une augmentation correspondante des déductions fiscales cantonales. Un nombre déjà considérable de cantons a fait le pas au cours de l'exercice en revue ou au début de 2007 (SO, OW, AI, GL, NW, SG, SZ, UR, VD, ZG et LU; depuis longtemps déjà, les cantons de AG, SH et ZH ont fixé la déduction à 20% et BL même 100%). Ainsi, la Suisse a fait un pas considérable en avant sur la voie d'un marché intérieur suisse des organisations d'utilité publique.
- Activités importantes en rapport avec la révision du droit sur l'établissement des comptes. Au cours de l'exercice en revue, proFonds a surtout pris part aux procé-

dures de consultations correspondantes. Pour les détails, prière de se reporter au chiffre III.1. du présent rapport.

- Travaux importants en rapport avec la révision de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) prévue par le Département fédéral des finances (DFF). proFonds a déjà rendu compte, à un stade préliminaire, des intentions du DFF. Elle a analysé le rapport exhaustif de l'expert, Peter Spori, engagé par le DFF. Cela a permis de procéder à des travaux préliminaires importants en vue de la consultation de 2007 qui portera sur la révision de la taxe sur la valeur ajoutée. Vous trouverez les détails au chiffre III.2.
- Intervention à propos de la motion du Conseil des Etats sur le transfert de la Surveillance fédérale des fondations. proFonds a analysé la motion qui s'y rapporte et a rédigé un mémorandum à ce propos, où elle demande le rejet de la motion, ou tout au moins de la transformer en un postulat. Cf. chiffre III.3. ci-dessous.
- Séminaire proFonds 2006 très réussi sur le thème: «Faire le bien: travail des fondations et des NPO efficace grâce à la bonne gouvernance». Le 9 novembre 2006, env. 190 participants ont pu être accueillis au Musée du Kunsthaus de Zurich. Pour de plus amples détails, cf. au chiffre IV.1 du présent rapport.
- Activité très intense au niveau de l'information, des services-conseils et des conférences. proFonds a informé ses membres, le public et les médias sur des questions multiples liées au domaine des fondations et des organisations d'utilité publique. Ces informations ont été communiquées par le biais de Newsletters (proFonds-Info), de consultations préliminaires, de renseignements d'ordre général, de déclarations face aux médias, d'articles de journaux ou encore d'exposés. Vous en saurez plus en lisant au chiffre IV.3. et 4.
- Réseau avec d'autres organisations. Cette année encore, proFonds a soigné ses contacts avec des organisations aussi bien en Suisse qu'à l'étranger travaillant dans le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique. Cf. chiffre IV.5. à ce propos.
- Distinction pour proFonds. L'Elite Report Edition du journal allemand DIE WELT vient de distinguer proFonds dans son rapport spécial «Elite des experts en fondations de l'espace germanophone» avec le prédicat «summa cum laude». Dans l'Acte authentique, on peut lire que proFonds a convaincu le Jury parce qu'elle a obtenu les meilleurs résultats. Nous nous réjouissons évidemment énormément de cette distinction comme leader des experts en fondations et des mots de reconnaissance qui l'accompagnent.

## II. Affaires internes

### 1. Assemblée générale ordinaire

C'est à Zofingue que s'est tenue notre Assemblée générale ordinaire, le 8 juin 2006. La réunion, dans cette salle de l'hôtel Zofingen à l'atmosphère très particulière, a été tout d'abord consacrée aux points statutaires de l'ordre du jour. Elle a été suivie par une séance d'information sur le nouveau droit des fondations. Les thèmes suivants ont été traités:

- *Les dispositions révisées du Code civil suisse*  
de Me Harold Grüninger (dr. en droit), vice-président proFonds
- *Surveillance des fondations – quelles modifications entraîne le nouveau droit?*  
de Me Bernhard Hahnloser, président proFonds

- *Les nouvelles exigences en matière d'établissement des comptes et de révision de Me Roman Baumann (lic. en droit), collaborateur juridique proFonds*
- *L'amélioration des conditions cadres fiscales (imposition directe et TVA) de Me Christoph Degen (dr. en droit), directeur proFonds*

Cela a permis de donner à nos membres un large aperçu des nouvelles dispositions relevant du droit civil et fiscal. Cette possibilité de se retrouver, dans ce cadre juridique modifié, a reçu un écho très favorable auprès des 42 participants. proFonds s'est félicitée de pouvoir accueillir comme invités, MM les conseillers aux Etats Fritz Schiesser (dr. en droit) et Franz Wicki (dr. en droit). Me Schiesser a mis la révision du droit des fondations sur les rails grâce à son initiative parlementaire. M. Wicki a présidé la sous-commission compétente du Conseil des Etats pour l'aménagement détaillé de la révision. Comme autres invités, proFonds a encore pu saluer Me Bruno Ferrari-Visca, chef de la Surveillance fédérale des fondations et M. Heinz Keller (dr. en droit), chef-adjoint du département principal de la TVA à l'Administration fiscale fédérale. Suite aux exposés, proFonds a encore invité les participants à un apéritif qui, grâce au merveilleux temps printanier, a pu être prolongé sur le Zofinger Kirchplatz.

## 2. Affiliation

Le nombre des membres a, pour la première fois, dépassé le chiffre de 300 à la fin d'un exercice. Grâce à 24 nouvelles entrées (année précédente 26) pour 14 démissions (année précédente 10), proFonds comptait 302 membres au 31 décembre 2006.

Depuis quelque temps, proFonds écrit aux fondations nouvellement créées et les rend attentives aux prestations de service qu'elle offre en vue d'une affiliation à notre association faitière. Grâce à cette démarche, de nombreuses fondations sont rentrées dans nos rangs ou ont pu être intéressées à prendre part à notre séminaire. Souvent la participation à nos séminaires sert de porte d'entrée à une nouvelle affiliation. La campagne de publicité va être intensifiée en 2007 en vue de s'attacher de nouveaux membres.

## 3. Organes

En 2006, le Comité était composé des personnes suivantes:

Me Bernhard Hahnloser, président, Berne,  
 Me Harold Grüninger (dr. en droit), vice-président, Zurich,  
 M. Josef Guggenheim, vice-président, Zurich,  
 Me Bernhard Burkhardt, Zurich,  
 M. Alexander Hoehli, ancien Landammann, Engelberg,  
 Me Marco Lanter (dr. en droit), Zurich,  
 Mme Rosemarie Simmen, ancienne conseillère aux Etats, Soleure.  
 Roger Thiriet, Bâle, à partir de l'Assemblée générale du 8 juin 2006.

A l'occasion de l'Assemblée générale de Zofingue, M. Roger Thiriet, qui travaille dans les médias et qui est, entre autres, membre du Conseil de la fondation «Denk an mich», a été élu pour un mandat de trois ans au Comité. MM. Harold Grüninger et Josef Guggenheim ont été élus pour un nouveau mandat de trois ans.

Le Bureau a été dirigé par Me Christoph Degen (dr. en droit), Bâle.

C'est la fiduciaire *Wermelinger Treuhand*, Josef Wermelinger, Bâle, qui a fonctionné comme organe de révision.

### III. Défense des intérêts des membres

#### 1. Révision du droit des actions et de l'établissement des comptes dans le droit des obligations

C'est le 2 décembre 2005 que le Conseil fédéral a présenté l'avant-projet de révision du droit des actions et de l'établissement des comptes. La procédure de consultation s'est terminée le 31 mai 2006. proFonds a pris une part très active à cette procédure et s'est concentrée, ce faisant, sur la nouvelle ordonnance du droit sur la comptabilité et l'établissement des comptes, principalement sur les modifications qui touchent aux fondations et aux associations.

Au coeur du projet de révision, on trouve des modifications importantes pour les fondations et les associations classiques: en principe, dans le domaine du droit de la comptabilité et de l'établissement des comptes, aussi bien les fondations que les associations doivent être mises sur un pied d'égalité avec les sociétés commerciales au niveau du droit des obligations. proFonds s'est vivement élevée contre ce droit de la comptabilité et de l'établissement des comptes indépendant de toute forme de droit (comme auparavant déjà contre le droit de révision, neutre sur le plan de sa forme juridique; cf. Rapport annuel 2005, chiffre III.3.). Pour le gros des petites et moyennes fondations et associations, le nouveau droit d'établissement des comptes serait trop compliqué et peu approprié eu égard aux activités des fondations et des associations. C'est la raison pour laquelle proFonds demande, dans sa consultation, une disposition centrale qui donnerait assez d'espace aux fondations et aux associations pour une dérogation flexible, objective et dûment fondée par rapport aux prescriptions en matière de comptabilité et d'établissement des comptes du droit des obligations. proFonds est d'avis que le renvoi obligatoire - prévu par le projet de révision du droit des associations et des fondations - aux prescriptions du droit des obligations par le biais de la comptabilité commerciale est trop strict et pas assez souple. Dans sa consultation, proFonds propose, en conséquence, une technique de renvoi avec les termes «correspondant» ou «adéquat», de telle sorte que, dans des cas particuliers, il soit possible aux fondations et aux associations de déroger aux prescriptions qui n'ont de sens que pour les sociétés commerciales.

proFonds a également pris parti contre différentes autres dispositions qui, en principe, n'ont pas de sens pour les fondations et les associations et qui augmentent le travail administratif sans véritable justification de leur bien fondé, comme l'introduction d'un rapport sur la situation, l'obligation d'établir les comptes de bilan et de gestion du groupe pour toutes les fondations et associations ou encore une obligation de publier les indemnités versées aux organes directeurs. proFonds n'était pas d'accord non plus avec le nouveau règlement prévu relatif à la responsabilité civile pour les taxes du registre du Commerce et à la disposition pénale en cas d'omission d'inscription à l'Office du registre du Commerce, parce que cela entraînerait des suites légales disproportionnées respectivement inutiles. proFonds a donc demandé qu'elles soient totalement rayées du projet de loi.

C'est au cours du second semestre de 2006 que les réponses de la consultation ont été dépouillées par le Département fédéral de Justice et Police (DFJP). Le compte-rendu des résultats de cette procédure de consultation n'a été publié qu'à mi-février 2007. proFonds a pris connaissance avec satisfaction du fait que ses positions et suggestions avaient été prises en considération par le DPJP dans son rapport final. Tout porte à croire qu'il ne faut pas s'attendre à un message du Conseil fédéral avant la fin du mois de décembre 2007. proFonds a bien l'intention de continuer de suivre de très près cette réforme et espère que les points soulevés seront encore davantage pris en compte dans le message annoncé.

Cette révision législative montre, une fois de plus, la tendance fort peu plaisante qui règne actuellement, et qui met à jour la densité et la complexité des règlements et la sur-

charge administrative qui pèse actuellement sur les fondations et les associations d'utilité publique. Cela va à l'encontre des charges qui sont assumées à titre honorifique dans le secteur des organisations d'utilité publique et qui handicape les organisations concernées sur le plan de leurs tâches effectives, de l'application de leurs buts sur le terrain. Il est indéniable que cela entraînera des frais plus élevés au niveau de l'administration et des services conseils. Il faut malheureusement s'attendre à ce que cette tendance peu réjouissante perdure (cf. par ex., à titre de comparaison, la révision de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée ci-dessous). proFonds va faire tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir une saine compréhension humaine et un certain pragmatisme - au moins au niveau de l'application pratique de ces structures légales complexes.

## **2. Révision de la loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La révision de la loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), annoncée de longue date, a été lancée au cours de l'exercice en revue. Le responsable du Département fédéral des finances (DFF), le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz, avait, en novembre 2005 déjà, chargé l'expert Peter Spori de suivre les travaux de l'administration fiscale fédérale (AFF) en vue de la réforme de la TVA.

Le 10 avril 2006, une rencontre a eu lieu entre l'expert, M. Spori, l'AFF, et diverses organisations actives dans le domaine de la santé et des affaires sociales, ainsi qu'un certain nombre de représentants des cantons qui a permis de sonder les avis. Le directeur de proFonds était présent et a pu ainsi défendre pour la première fois les intérêts de proFonds dans le cadre de cette réforme.

Le 12 mai 2006, M. Spori a soumis son rapport final au président du DFF et au public. proFonds a saisi l'occasion d'analyser plus en profondeur les réformes qui intéressent spécialement les fondations et les associations d'utilité publique, afin de sensibiliser aussi rapidement que possible les organisations concernées, pour pouvoir défendre leurs intérêts au mieux en vue de ce processus de réforme. Il a rapidement fallu se rendre à l'évidence que ce processus de réforme prévoyait des modifications importantes, parfois peu réjouissantes pour lesdites organisations.

Les buts fixés par la réforme sont la simplification radicale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) - soit disant taxe à la valeur ajoutée idéale -, le renforcement de la sécurité juridique des personnes imposables et moins de formalisme. Sont soumis aux débats: l'abolition de pratiquement toutes les exonérations fiscales, dont font partie, surtout, les exonérations fiscales pour les prestations fournies dans le domaine de la santé et des affaires sociales, l'éducation, l'aide à la jeunesse, la formation, la culture et le sport. L'abolition des exonérations fiscales que l'on vise entraînerait également, en principe, l'imposition des cotisations des membres des associations. Ce surplus d'argent généré par la nouvelle imposition des prestations devrait permettre de financer un taux fiscal uniforme moins élevé, qui serait d'environ 6%. La limite plus élevée du chiffre d'affaires minimum (CHF 150'000.-) en vigueur aujourd'hui pour l'imposition obligatoire des associations sportives gérées à titre honorifique et des institutions d'utilité publique menace, elle aussi, d'être abolie. En conclusion, il conviendrait de ne rien modifier à la liberté fiscale des dons et des subventions par rapport à ce qui se fait actuellement. Il existe néanmoins toujours, comme auparavant, le «modèle de pensée» de l'AFF de soumettre les dons et les subventions à un impôt obligatoire. L'expert, M. Spori, demande, lui, que les dons et les subventions continuent à être exemptés d'impôt tout en abandonnant la pratique actuelle qui consiste à réduire les impôts anticipés des destinataires des dons et des subventions. proFonds va de toute manière soutenir la proposition de M. Spori afin de renforcer la place Suisse comme site des organisations d'utilité publique.

A l'occasion du séminaire de proFonds du 8 novembre 2006 à Zurich, le directeur a eu l'occasion de présenter aux membres les points principaux de l'analyse du rapport de M. Spori entrepris par le Secrétariat général et d'expliquer pour la première fois les posi-

tions de proFonds en vue de la poursuite de la réforme annoncée. proFonds va se positionner contre la suppression des exonérations fiscales, principalement dans le domaine de la santé et des affaires sociales, de l'éducation, de l'aide à la jeunesse, de la formation, de la culture et du sport, ainsi que contre une imposition des cotisations des membres des associations. Une imposition des dons et des subventions n'entre tout simplement pas en question pour proFonds.

Dans son rapport, l'expert mandaté, M. Spori, a recommandé de faire différentes propositions de modèles de réformes dans le cadre de la consultation afin d'activer au moins les réformes légales urgentes qui s'imposent en vue d'améliorer la sécurité juridique des personnes imposées et pour supprimer le formalisme de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée dans les plus brefs délais. proFonds salue cette proposition. Le DFF a d'abord annoncé cette procédure de consultation pour décembre 2006. Mais elle n'a débuté finalement qu'en février 2007 (avec un délai d'expiration fixé à fin juillet 2007). A l'encontre des assurances qui lui avaient été faites précédemment, proFonds, comme beaucoup d'autres organisations touchées par l'abolition des exceptions, n'a pas été officiellement invitée à prendre part à la consultation, ce qui a incité le Secrétariat général à exprimer directement sa désapprobation à l'organe compétent du DFF, resp. l'AFF.

proFonds a fermement décidé de continuer à suivre le processus de réforme avec grand intérêt et engagement afin de défendre les intérêts des fondations et des associations d'utilité publique dans le cadre d'une procédure de consultation exhaustive. Ce projet peut entraîner des conséquences particulièrement négatives pour les organisations d'intérêt public et il convient de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour ne pas affaiblir la Suisse, comme lieu privilégié des organisations d'utilité publique, par la révision de la taxe sur la valeur ajoutée. Bien au contraire, il convient de saisir la chance qui nous est offerte dans le domaine des dons et des subventions pour obtenir de meilleures conditions cadres pour les fondations et les associations d'utilité publique en Suisse. Nous saluons, bien évidemment, tous les efforts entrepris pour renforcer la sécurité juridique des personnes imposables et pour supprimer le formalisme de l'administration de la taxe sur la valeur ajoutée.

### **3. Motion en vue du transfert de la Surveillance fédérale des fondations**

Le 7 avril 2006, la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-E) a lancé une motion en vue du transfert, avec effet immédiat, de la Surveillance fédérale des fondations du Département fédéral de l'Intérieur (DFI) à une autre unité administrative de la Confédération. Ce qui a donné lieu à cette motion, ce sont des circonstances en rapport avec la surveillance des trois fondations du collectionneur d'art Gustav Rau. Le Conseil fédéral a demandé, le 23 août 2006, le rejet de la motion. Ce qui n'a pas empêché le Conseil des Etats d'accepter cette motion à sa session du 25 septembre 2006.

proFonds est d'avis qu'il n'existe aucun motif convainquant susceptible d'exiger un transfert immédiat de la Surveillance fédérale des fondations. Jusqu'à présent, Surveillance fédérale des fondations s'est révélée comme autorité à la fois compétente et coopérative et nous avons toujours entretenu d'excellents rapports de travail avec elles. La CdG-E agit de manière précipitée dans une affaire qui n'exige aucune action (immédiate). Cet organe de Surveillance des fondations qui fonctionne bien risque d'être menacé plutôt qu'encouragé avec ces mesures immédiates qui sont aussi irréfléchies qu'infondées. Comme mesure moins drastique, le changement de la motion en un postulat semblerait plus judicieux.

C'est pour toutes ces raisons que proFonds a présenté au cours de l'exercice un mémorandum en vue du rejet de la motion, respectivement sa modification en un postulat. Ce dernier a été soumis au début de 2007 aux membres de la Commission de gestion du Conseil national qui s'en occupe après le Conseil des Etats. Le Secrétariat général a encore cherché à établir des contacts directs avec un certain nombre de membres choisis

de la Commission du Conseil national. La CdG-N a traité la motion lors de sa séance plénière du 17 avril 2007. Comme les travaux de la Commission se sont déroulés à huis clos, nous ne connaissons pas encore la décision de la CdG-N. L'affaire sera abordée par le Conseil national dans sa session d'été 2007.

#### IV. Transmission du savoir-faire et échange d'expériences

##### 1. Séminaire

Le 18e séminaire de proFonds s'est tenu le 9 novembre 2006 au musée du Kunsthaus à Zurich. Ce séminaire était intitulé: «Faire le bien: travail efficace des fondations et des NPO grâce à une bonne gouvernance.» Ce titre décrit l'accent qui était mis sur le thème du séminaire: une bonne gestion responsable des fondations et des organisations à but non lucratif (NPO), en un mot: la bonne gouvernance. Ce thème très actuel a rencontré un très large écho: proFonds a enregistré 188 inscriptions à ce séminaire (215 l'année précédente). Pour les conférences et la discussion nous avons, une fois de plus, réussi à trouver des personnalités connues et fort compétentes.

Les exposés suivants et une discussion avec le public étaient inscrits au programme:

- *Aktuelles aus dem Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsbereich:*
  - *Fälle, Entscheide, Literatur*  
par Me Harold Grüninger (dr. en droit), avocat, associé chez Homburger, vice-président de proFonds, Zurich
  - *Entwicklung der rechtlichen und steuerlichen Rahmenbedingungen*  
par Me Christoph Degen (dr. en droit), avocat, associé chez Dufour Advokatur, directeur de proFonds, Bâle
- *Der neue Swiss NPO-Code - ein Meilenstein auf dem Weg zu Good Governance von Nonprofit-Organisationen*  
par M. le prof. René Rhinow (dr. en droit), président de la Croix-Rouge suisse, président du groupe spécialisé de projet Swiss NPO-Code, Seltisberg
- *Der Swiss Foundation Code*  
par Me Thomas Sprecher (dr. en droit et en lettres), LL.M., avocat, associé chez Niederer Kraft & Frey, membre du groupe de travail et rédacteur du Swiss Foundation Code, Zurich
- *Festlegung der strategischen Stiftungsziele und deren Überwachung*  
par M. le prof. Ernst Buschor (dr. en éc.), président du curatorium de la fondation Bertelsmann, vice-président du Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (CEPF), Zurich
- *Strategische Kommunikation als Element der Identitätsstiftung und Qualitätssicherung*  
par M. Peter Felber (lic. en théo.), diplômé fédéral en conseils en relations publiques, associé chez int/ext Communications AG, membre du Comité de la Gesellschaft für das Gute und Gemeinnützige GGG, Bâle
- *Das ehrenamtliche Engagement, unbezahlbar und doch unbezahlt? Resultate einer Situationsaufnahme in der Schweiz*  
par M. Hans Lichtsteiner (dr. en sc. pol.), directeur de l'Institut pour le management des associations et autres organisations à but non lucratif (VMI) de l'Université de Fribourg (Suisse), questeur de la Fondation Züriwerk, Zurich
- *Ehrenamtlichkeit versus Entschädigung der Arbeit von Stiftungsräten*  
Table ronde avec:
  - Mme Martina Ziegerer (dr. en éc), directrice de ZEWO, Zurich

- Mme Christina Ruggli-Wüest (dr. en droit), directrice de l'autorité de surveillance LPP et des fondations Bâle-Ville
- Marina Züger, directrice de la section droit de l'Administration fiscale cantonale de Zurich
- M. le prof. René Rhinow (dr. en droit)
- M. Hans Lichtsteiner (dr. en sc. pol.).
- M. Thomas Sprecher (dr. en droit et lettres).

proFonds a eu le plaisir d'accueillir les invités suivants: Mme Nicole Anthonioz, Surveillance fédérale des fondations, Berne; M. Reto Sanwald, Office fédéral du registre du Commerce, Berne; M. Beat von Wartburg (dr.), président de SwissFoundations, Bâle, et M. Arthur Plotke, Directeur de l'Association suisse de Fundraising, Zurich.

Le dépouillement des questionnaires et d'autres remarques des participants ont permis de relever un taux très élevé de satisfaction en ce qui concerne le séminaire, ce dont proFonds se réjouit, bien évidemment. proFonds remercie, une fois de plus, les participants pour les nombreuses suggestions relevées dans les questionnaires.

## 2. Série de publications

Cet exercice a montré, une fois de plus, que la série de publications de proFonds était un outil fort utile dans le domaine des fondations de Suisse. Le très grand avantage que présente ces Cahiers, c'est qu'ils offrent un aperçu de la pratique sous forme brève et concise, sur des questions et des thèmes essentiels pour les fondations. Les Cahiers de la série de publications se sont bien vendus, parmi lesquels le Cahier 7, celui de Bernhard Hahnloser: *Stiftungsland Schweiz - Ein Überblick für die Praxis mit Schwergewicht auf der Stiftungsaufsicht*, paru en automne 2004.

La version française de ce même Cahier a été publiée en mai 2006. Cette publication n'a été rendue possible que grâce à une très généreuse contribution de la Fondation A., R. et J. Leenaards, Lausanne, qui a permis de couvrir les frais de traduction, de relecture et d'impression. La version française du Cahier 7 porte le titre: «*La Suisse - pays de fondations. Aperçu de la pratique avec accent sur la surveillance des fondations*». Les membres francophones de proFonds en ont tous reçu un exemplaire gratuitement.

Vous pouvez vous procurer les Cahiers de la série auprès du Secrétariat général de proFonds. Vous pouvez en avoir un aperçu sur notre site Web ([www.profonds.org](http://www.profonds.org) / Série de publications).

## 3. Information et conseils aux membres

proFonds a informé ses membres par le biais de deux Newsletters (proFonds-Info) sur l'évolution actuelle en matière de fondations et d'organisations d'utilité publique. Elle y a surtout traité de la bonne gouvernance des fondations et des NPO, ce qui lui a donné l'occasion de présenter le Swiss NPO-Code et le Swiss Foundation Code, la révision du droit d'établissement des comptes, la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée, la motion du Conseil des Etats sur le transfert de la Surveillance fédérale des fondations et les activités que proFonds a menées pour l'amélioration des conditions cadres fiscales.

Une information exhaustive sur le droit révisé des fondations et de la fiscalité des organisations d'utilité publique a eu lieu à la séance d'information réservée exclusivement aux membres, qui s'est tenue à l'occasion de l'Assemblée générale à Zofingue (cf. plus haut, chiffre II.1.). Le séminaire organisé par proFonds, qui s'est tenu le 9 novembre 2006 à Zurich, a aussi permis de traiter d'autres sujets d'actualité.

Dans 22 cas (contre 26 l'année dernière) les membres de proFonds ont fait appel au service des consultations préliminaires. Ces consultations concernaient essentiellement des

questions relevant du droit dans les domaines des fondations, de la révision, du registre du Commerce, de la surveillance et de la fiscalité (y compris la TVA) ainsi que la bonne gouvernance, le défraiement des organes des fondations et les coûts de l'administration des patrimoines. Ces consultations préliminaires doivent, en fonction de la complexité du sujet abordé, fournir une première réponse ou une piste de solution, ou d'orientation. Les consultations préliminaires sont données par le directeur de proFonds – qui respecte bien évidemment très strictement la confidentialité. Cette prestation exclusive est comprise dans la cotisation annuelle de membre à raison d'une ou deux consultations par année.

#### 4. Relations publiques, conférences et publications

Au cours du présent exercice, proFonds a, une fois de plus, assumé sa fonction de source d'information compétente en matière de fondations, de NPO et d'organisations à but non lucratif. D'innombrables renseignements ont été fournis dans ce domaine aussi bien aux membres, à des tiers, qu'aux médias.

Dans le cadre des travaux d'information et de communication du savoir-faire, nous avons continué à donner des conférences et à sortir des publications. A ce propos, il convient de souligner plus particulièrement les articles suivants ainsi que les exposés présentés par le directeur dans des publications ou des événements mis sur pied par d'autres organisations:

- *Freiheit und Verantwortung - das neue Schweizer Stiftungs- und Gemeinnützigkeitsrecht*, article dans le magazine *Stiftung&Sponsoring*, 2e édition / 2006.
- *Schweizer Codes für Stiftungen - Augenmass für Heterogenität und Ehrenamt*, Article sur la bonne gouvernance et les fondations dans l'univers des fondations, dans le magazine de la Fédération des fondations allemandes, 3e édition / 2006.
- *Steuern und Fundraising*, exposé dans le cadre du cursus de diplôme Fundraising de l'Institut pour le management des associations et autres organisations à but non lucratif (VMI) de l'Université de Fribourg (Suisse), le 23 mars 2006 à Kandersteg.
- *Das Schweizer Stiftungswesen*, présentation tirant des parallèles avec les fondations allemandes à l'occasion du 9e Forum berlinois des fondations qui s'est tenu à Berlin le 30 novembre 2006.

A quoi il faut ajouter que diverses déclarations de proFonds portant sur des questions liées aux fondations ont été reproduites dans les quotidiens. L'éventail des déclarations va des données générales à la situation factuelle des fondations en Suisse à des questions spécifiques relatives au droit des fondations et des organisations d'utilité publique ainsi qu'à leur fiscalité.

Le site Web de proFonds a encore été développé au cours de l'exercice en revue. Une rubrique *Actualités* est venue s'y greffer. On y évoque les derniers développements dans le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique et, plus spécialement, sur l'évolution des conditions cadres fiscales et juridiques. Le site Web a encore été complété par une rubrique *Liens*.

#### 5. Contacts avec d'autres organisations du domaine des fondations

Au cours de l'exercice en revue, proFonds a réussi à maintenir et à renforcer aussi des contacts et des échanges de savoir-faire et de connaissances très dynamiques avec d'autres organisations en Suisse et à l'étranger en lien avec le domaine des fondations et des organisations d'utilité publique. Il convient de nommer, entre autres:

- La Fédération des fondations allemandes

- La Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations
- La Conférence des présidents des grandes oeuvres suisses d'entraide
- La Société suisse d'utilité publique
- La ZEWO
- SwissFoundations
- L'Association suisse de fundraising

Un échange d'informations a eu lieu, en outre, avec le European Foundation Center, à Bruxelles, et l'Association autrichienne des fondations privées à Vienne. Dans le domaine de la poursuite de l'amélioration des conditions cadres fiscales pour les organisations d'utilité publique comme ce fut déjà le cas l'année précédente, des contacts de travail ont eu lieu avec le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales et le Forum place scientifique et économique suisse (FSES).

proFonds a en particulier été représentée à l'occasion des séminaires suivants:

- Séminaire des autorités de surveillance des fondations du nord-est de la Suisse sur l'application du droit révisé des fondations du 14 mars 2006, à Bâle.
- Journée allemande des fondations 2006 de la Fédération allemande des fondations du 10 au 12 mai 2006, à Dresde.
- Séminaire annuel de la Conférence des autorités cantonales de surveillance LPP et des fondations des 29-30 juin 2006, à Appenzell.
- Session d'automne de l'Association suisse de fundraising, du 16 novembre 2006, à Zurich.

## V. Finances

Les comptes annuels 2006 se terminent avec un surplus de dépenses de CHF 9'281,51. (Année précédente: excès de recettes de CHF 7'162,35). Le surplus de dépenses est donc bien inférieur à ce qui figurait au budget, puisqu'on y prévoyait, en effet, une perte de CHF 20'000.-. L'excès de dépenses est principalement à mettre au compte des nombreux travaux effectués en lien avec la révision de la taxe sur la valeur ajoutée planifiée par le Département fédéral des finances. A quoi il faut ajouter un surplus de dépenses important pour la série de publications, qui a d'ailleurs pu être comblé grâce à un montant extraordinaire (donation de la Fondation Leenaards; cf. plus haut, chiffre IV.2.). Ce qui a encore coûté cher, c'est l'organisation de l'Assemblée générale à cause du séminaire d'information, qui était intégré, sur le droit révisé des fondations.

Grâce à la saine situation des finances de proFonds que l'on doit à l'excédent de recettes de ces dernières années, on peut faire face sans problème au déficit - qui est nettement moins important que ce qui avait été inscrit au budget. Le coussin financier de ces dernières années a justement été constitué en vue des coûteuses campagnes menées, telle celle qui a dû être lancée en lien avec la réforme de la TVA, mais aussi en vue de l'intensification des travaux de relations publiques. Tout porte à croire qu'au cours de cette année courante, proFonds devra faire face à des charges financières importantes, puisqu'en 2007 elle aura beaucoup à faire dans le domaine de la réforme de la TVA et du renforcement des travaux de relations publiques.

Les recettes de l'exercice 2006 ont principalement servi à défendre les intérêts de nos membres, à organiser le séminaire, à poursuivre la publication de nos Cahiers, à mener des travaux de relations publiques, à développer le site Web et aux différentes prestations de service - comme l'envoi de la Newsletter en français et en allemand - à fournir des services de renseignements, aux consultations préliminaires, aux exposés et aux

publications ainsi qu'à maintenir le contact et l'échange d'informations avec d'autres organisations.

Pour de plus amples détails, vous pouvez vous référer aux comptes annuels ci-joints.

Bâle, le 29 juin 2007

**proFonds**

Association faitière des fondations d'utilité publique de Suisse

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mr. Degen', written in a cursive style.

Me Christoph Degen  
Directeur

**proFonds**  
**Association faitière des fondations d'utilité publique de Suisse**

**Bilan au 31 décembre 2006**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Actifs</b>		
Compte de chèques postaux	66'330.99	50'855.75
Scobag AG	107'189.45	106'158.40
<b>Débiteurs</b>		
Impôt anticipé	4'403.50	0.00
	99.70	99.55
Actifs transitoires	0.00	1'665.50
<b>Total actifs</b>	<b><u>178'023.64</u></b>	<b><u>158'779.20</u></b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs	3'655.40	0.00
Compte courant secrétariat	41'634.95	17'591.50
Passifs transitoires	1'825.00	997.90
Total Capitaux étrangers	<u>47'115.35</u>	<u>18'589.40</u>
Capital association	140'189.80	133'027.45
Bénéfice / perte annuel	-9'281.51	7'162.35
Total Capital propre	<u>130'908.29</u>	<u>140'189.80</u>
<b>Total Passifs</b>	<b><u>178'023.64</u></b>	<b><u>158'779.20</u></b>

**Compte des profits et pertes (1.1. - 31. 12. 2006)**

	<b>2006</b>	<b>2005</b>
<b>Dépenses</b>		
Activités / Secrétariat	106'920.00	98'634.90
Publicité / Médias / Website	17'409.50	17'287.85
Séminaire	57'610.55	60'624.00
Série de brochures	24'324.00	15'122.10
Assemblée générale / Rapport annuel / Réunion du co	29'888.55	17'392.45
Articles de bureau / Littérature spécialisée	2'315.10	6'713.55
Téléphon, Téléfax, Porti	2'318.10	1'785.35
Frais de révision	3'000.00	1'200.00
Comptabilité	4'304.00	4'304.00
Frais de banque et C.C.P.	204.40	158.05
Dépenses divers	938.30	1'342.60
<b>Total Dépenses</b>	<b><u>249'232.50</u></b>	<b><u>224'564.85</u></b>
<b>Recettes</b>		
Cotisation des membres	171'417.45	172'805.60
Séminaire	48'050.00	53'200.00
Recette Donations	12'566.80	0.00
Série de brochures / Imprimés	7'799.49	5'554.00
Recette avec impôt anticipé	117.25	167.60
<b>Total Recettes</b>	<b><u>239'950.99</u></b>	<b><u>231'727.20</u></b>
<b>Excédent de Recettes / de Dépenses</b>	<b>-9'281.51</b>	<b>7'162.35</b>

Bericht der Revisionsstelle  
an die Mitgliederversammlung des

**proFonds Dachverbands gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz, Basel**

Als Revisionsstelle haben wir die Buchführung und die Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung) des proFonds Dachverbands gemeinnütziger Stiftungen der Schweiz für das am 31.12.2006 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft. Die in der Jahresrechnung aufgeführten Vorjahresangaben wurden von einer anderen Revisionsstelle geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Vorstand verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen und zu beurteilen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Befähigung und Unabhängigkeit erfüllen.

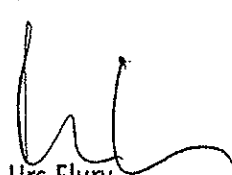
Unsere Prüfung erfolgte nach den Grundsätzen des Berufsstandes, wonach eine Prüfung so zu planen und durchzuführen ist, dass wesentliche Fehlansagen in der Jahresrechnung mit angemessener Sicherheit erkannt werden. Wir prüften die Posten und Angaben der Jahresrechnung mittels Analysen und Erhebungen auf der Basis von Stichproben. Ferner beurteilten wir die Anwendung der massgebenden Rechnungslegungsgrundsätze, die wesentlichen Bewertungsentscheide sowie die Darstellung der Jahresrechnung als Ganzes. Wir sind der Auffassung, dass unsere Prüfung eine ausreichende Grundlage für unser Urteil bildet.

Gemäss unserer Beurteilung entsprechen die Buchführung und die Jahresrechnung dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Reinach, 01. Juni 2007  
483.334 uf/eh

**ONLINE TREUHAND AG**



Urs Flury  
Eidg. dipl. Experte in  
Rechnungslegung und  
Controlling  
Leitender Revisor



Jonas Hänggi  
Eidg. dipl. Treuhand-  
experte

Beilage

- Jahresrechnung (Bilanz und Betriebsrechnung)